Mai 2016

Jouy-le-Potier et la Gendarmerie vous informent

Une recrudescence de délits existe sur notre commune, comme ailleurs, notamment en pleine journée.
Les voleurs, cambrioleurs et autres malfrats sont souvent des « professionnels ».

• Soyons tous des Joviciens vigilants !

Que faire en cas de cambriolage ?

Prévenez immédiatement la communauté de brigade de la Ferté Saint Aubin - Saint Cyr en Val.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements…).

Avant l'arrivée des forces de l'ordre

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur : ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre et interdisez l'accès des lieux.

Une fois les constatations faites

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chéquiers et cartes de crédits dérobés. Prenez des mesures pour éviter un nouveau cambriolage (changement des serrures, réparations, …). Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie, en vous munissant d'une pièce d'identité.

Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

CONTACTS UTILES

> Opposition bancaire : 0 892 705 705
> Opposition chéquier : 0 892 68 32 08
> Téléphones portables volés :
x SFR : 10 23
x ORANGE : 0 800 100 740
x BOUYGUES : 0 800 29 10 00

Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.

Si vous voyez une situation, vous semble t-il, anormale, appelez le 17

Contre les cambriolages...

Joviciens vigilants

... Ayez les bons réflexes

Voici une liste de bons réflexes à développer au quotidien sans attendre.

- ⇒ **Protégez les accès**
- ⇒ **Soyez prévoyant**
- ⇒ **Soyez vigilant**
- ⇒ **Ne commettez pas d'imprudence**

Équipez votre porte d'un **système de fermeture fiable**, d'un moyen de **contrôle visuel** (œilleton), d'un entrebâilleur. Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). **Photographiez vos objets** de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur. **Notez le numéro de série** et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos **factures.**

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés. Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, **ne laissez pas une clé sur la serrure** intérieure d'une porte vitrée.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez en mairie ou le service/société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez **jamais une personne inconnue seule** dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres. Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés. Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs… Confiez-les plutôt à une personne de confiance. De nuit, en période estivale, **évitez de laisser les fenêtres ouvertes**, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

Avant de quitter votre domicile laissez une lumière allumée (aujourd'hui une ampoule basse consommation ne coûte rien). Vous pouvez également programmer la radio pour qu'elle se déclenche vers 16 heures. Si le délinquant a le moindre doute, il ira plus loin !

Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même.
Il est déconseillé de publier vos photos de vacances.

Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

Pensez à l'Opération Tranquillité Vacances

Vous pouvez signalez votre absence à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité **pourront surveiller votre domicile**.

Renseignements et formulaires de demande sur place ou sur Internet.

AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien,…). Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne. Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio…

L'application «Stop Cambriolages»

avec envoi de notifications en temps réel

Le groupement de gendarmerie du Loiret propose, depuis le mois d'octobre 2014, une application gratuite et innovante, offrant un nouveau moyen de rapprochement avec la population

Cette application est proposée gratuitement, par téléchargement, à l'ensemble des utilisateurs de smartphones. Accessible de façon intuitive à partir d'un icône au logo de la gendarmerie nationale, cette application répond à deux objectifs :

• INFORMER LA POPULATION la page « Conseil aux victimes » décrit la conduite à tenir en cas de cambriolage ; la page «Départ en vacances » permettant à l'utilisateur de pouvoir s'inscrire, à distance, de manière dématérialisée à l'opération tranquillité vacances ;

 la page « Brigade » permet de trouver une brigade de gendarmerie à partir d'un nom de commune ou en se géolocalisant. • ALERTER LA POPULATION la page «Accueil » contient des messages de prévention liés à l'actualité, alimentés régulièrement par le groupement de gendarmerie du Loiret ; les notifications (push) envoyées en temps réel pour prévenir les utilisateurs d'un risque potentiel et précis ; la page «Personnalisation» permettra aux utilisateurs de paramétrer, en quelques secondes, leur application en fonction de leur département d'appartenance et ainsi recevoir les notifications qui les concernent (s'ils le souhaitent en cochant la case appropriée).